

**Con\*Cept SF & F**

Casier postale 196

Ste-Julie, QC

J3E 1X6

**www.conceptsff.ca**

&lt;conceptsff@conceptsff.ca&gt;

&lt;art@conceptsff.ca&gt;

Télécopieur : 450-922-5166

**Trousse d'artiste  
Information générale**

**Introduction** : L'exposition est ouverte à tous les artistes, amateurs ou professionnels, qui sont membres de Con\*Cept. Toutes les entrées doivent être de votre propre composition, dans le médium de votre choix, sur un thème en accord avec la nature du congrès. Ceci inclus, mais n'est pas limité à, la Science Fiction, le Fantastique, l'Astronomie, l'Horreur et l'Humour.

Nous fournissons les crochets pour suspendre vos oeuvres sur nos panneaux troués, mais assurez-vous que vos pièces en deux dimensions sont prêtes à être accrochées et déjà équipées d'un fil ou d'un anneau. Toutes les pièces DOIVENT comporter, solidement attaché, le nom et l'adresse de l'artiste.

Nous disposons également d'espaces de table ou de plancher limité pour les articles en trois dimensions; contactez-nous tôt si vous désirez en réserver.

**Comptoir de reproductions** : Un comptoir sera réservé aux ventes de reproductions. L'espace est disponible sur la base du premier arrivé, premier servi, avec une préférence accordée aux artistes qui auront également loué un espace d'exposition. Nous suggérons que vous fournissiez des enveloppes pour la commodité de vos clients.

**Envois postaux** : Nous ne pouvons accepter de pièces par la poste cette année. Si vous n'êtes pas en mesure d'apporter vos oeuvres vous-mêmes, vous pouvez déléguer cette tâche à un participant de Con\*Cept en qui vous avez confiance. Notez que nous demanderons des instructions claires et signées par vous, autorisant votre agent à recevoir l'argent de vos ventes et à récupérer votre matériel invendu. Ceci est encore plus important si vous apportez vos oeuvres vous-mêmes, mais demandez à un ami de les ramasser à la fermeture.

**Besoins spéciaux** : Si vous avez des besoins spécifiques, comme une prise de courant ou une section de plancher au lieu d'une table, laissez-nous le savoir d'avance. Nous ferons de notre mieux pour vous accommoder, mais les miracles demandent un peu plus de préparation.

**Structure tarifaire** : La location d'un panneau d'exposition carré de 1.22 mètres de côté (4 pieds x 4 pieds), ou d'un espace de table équivalent, est de 10,00\$, et une commission de 10% sera prélevée sur toutes les ventes d'originaux et de reproductions. Le Comptoir des Reproductions impose un frais minime de 1\$ par artiste. Il est possible de louer un demi panneau, d'environ 2 pieds x 4 pieds, pour 5\$.

**Montage et démontage** : Les artistes peuvent commencer à accrocher leurs œuvres à partir de 10H00 vendredi matin, le 2 octobre. Le démontage commence à 17H00, dimanche, le 4 octobre. Si vos horaires de voyage vous obligent à arriver plus tard ou quitter plus tôt que nos heures d'ouverture, veuillez en informer l'officier de liaison. Les aires d'exposition doivent être vidées avant 19H00 dimanche.

**Les heures d'ouverture** :    vendredi: 18h – 22h  
   samedi: 9h – 18h  
   dimanche: 10h – 17h

Sauf aux périodes de montage et de démontage, les exposants ne pourront avoir accès à la salle d'exposition plus de 30 minutes avant l'heure d'ouverture au public, et doivent quitter la salle au plus tard 30 minutes après l'heure de fermeture. Pour des raisons de sécurité, la salle sera verrouillée en dehors de ces heures, et seul le département des Opérations en aura la clé. Par considération pour nos volontaires, nous vous demandons d'en tenir compte. Veuillez noter que nos heures d'opérations sont sujettes à changement, bien que cela soit peu probable.

**Les contacts chez Con\*Cept :**

Informations générales : <conceptsff@conceptsff.ca>

Liaison avec les Exposants : <art@conceptsff.ca>

Adresse postale : Con\*Cept SF&F, Case postale 196, Ste-Julie (Québec), J3E 1X6

Télécopieur : 450-922-5166

Site Web : <www.conceptsff.ca>

**Information sur l'hôtel :**

Hôtel Days (anciennement Days Inn Centre-ville)

1005, rue Guy (au coin de René-Lévesque)

Montréal (Québec), H3H 2K4

Téléphone : 514-938-4611

Télécopieur : 514-938-5448

Site Web : <[www.daysmontreal.com](http://www.daysmontreal.com)>

**Pour réserver une chambre** : Appelez directement l'hôtel Days au 514-938-4611 et assurez-vous de mentionner "Con\*Cept" afin de profiter de nos tarifs préférentiels.

Vous planifier un party dans votre chambre? Il faut en informer l'hôtel et demandez une chambre au troisième étage.

**Les taux** sont de 89,95\$ pour une chambre simple ou double, ou 99,95\$ pour une chambre triple ou quadruple, plus les taxes applicables.

**Stationnement**: L'hôtel offre un tarif spécial de 12\$ (taxes incluses) pour les membres de la convention qui restent à l'hôtel, ou de 9\$ (taxes incluses) pour ceux qui n'y passeront pas la nuit.



Con\*Cept SF & F  
CP/Box 196  
Ste-Julie, QC  
J3E 1X6

**Complétez les pages 3 et 4. Puis faites-en une copie pour vos archives,  
et enfin envoyez-les par la poste avec votre paiement.**

**PRIÈRE D'ÉCRIRE LISIBLEMENT EN LETTRES MOULÉES**

Nom de l'exposant : \_\_\_\_\_  
(Tel qu'il apparaîtra sur votre table ou panneau d'exposition)

ARTISTE	AGENT (facultatif)
Nom : _____	Nom : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Appartement/Suite # : _____	Appartement/Suite # : _____
Ville : _____	Ville : _____
Prov / État : _____ Code postal : _____	Prov / État : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____	Téléphone : _____
Télécopieur : _____	Télécopieur : _____
Courriel : _____	Courriel : _____
Site Web : _____	Site Web : _____

Requêtes spéciales et toute particularité de votre exhibit dont vous croyez que nous devrions être prévenu d'avance:

**Si vous avez besoin d'une prise électrique, veuillez noter que nous ne fournissons pas de barres de puissance ou de rallonges. De plus, il y a peu de prises disponibles et l'éclairage des panneaux accaparera la majorité d'entre elles.**

**PAIEMENT**

*Veuillez émettre les chèques au nom de Con\*Cept SF & F. Si vous utilisez PayPal, prière d'ajouter 1.50\$ pour couvrir les frais d'utilisation. (Utilisez le lien de la page des inscriptions: <http://www.conceptsf.ca/reg.html>)*

Je désire réserver :

- [ ] Panneau(x) 4' x 4' @ 10\$ chaque =  Galerie des reproductions = 1\$  
[ ] 16 pieds<sup>2</sup> d'espace de table @ 10\$ chaque =  Je paie par PayPal = 1.50\$  
[ ] 8 pieds<sup>2</sup> d'espace de table @ 5\$ chaque =

**Mon paiement total de \_\_\_\_\_ \$ est...  ci-joint ou  par PayPal.**

*Prendre en note que le paiement doit avoir été reçu pour que votre inscription soit valide.*



Con\*Cept SF & F  
CP/Box 196  
Ste-Julie, QC  
J3E 1X6

## Conditions et règlements

1. Les exposants se conformeront aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux, particulièrement en ce qui concerne les armes et le copyright.
2. Les exposants sont responsables du paiement des taxes applicables et de l'obtention de tout permis pouvant être requis pour vendre ou exposer à Con\*Cept.
3. Ni Con\*Cept ni l'hôtel ne peut être tenu responsable pour quelque inconvénient qui puisse arriver à un exposant, incluant, mais non limité, aux dommages, vols et blessures, et ce que la cause en soit accidentelle, naturelle, une négligence de la part de l'hôtel, de Con\*Cept ou d'un autre marchand/exposant, ou de toute autre cause. L'exposant est seul(e) responsable de ses biens et des biens des autres qui peuvent être endommagés par son exposition et/ou les activités qui en découlent.
4. Pour des raisons de sécurité, les exposants sont requis de conserver leur aire désignée propre en tout temps et de s'assurer que les aires de circulation et d'évacuation demeurent libres. Toutes les pièces en exposition doivent demeurer à l'intérieur de chaque espace alloué.
5. Les lieux doivent être remis dans le même état que celui dans lequel ils ont été trouvés, propres et sans dommages. Les exposants seront tenus responsables de tout dommage causé à l'édifice et/ou aux autres aires d'exposition. Dans le passé, l'Hôtel Days a été tolérant en ce qui concerne l'utilisation de ruban gommé sur les murs, en autant que le ruban ne laisse aucun résidu collant; mais il s'agit là d'un privilège et non d'un droit, que nous risquons de perdre pour toujours si on en abuse. En fait, Con\*Cept ne peut garantir que nous serons autorisés à utiliser du ruban cette année, soyez donc prêt à devoir passer à une autre alternative.
6. Con\*Cept tolère le partage et la « sous-location » de panneaux et d'espace de table, mais tient le signataire ci-dessous entièrement responsable en ce qui concerne le respect de nos règlements et du paiement des frais. Il s'agit là aussi d'un privilège et non d'un droit, et il peut être révoqué par Con\*Cept en tout temps. Choisissez sagement vos amis.
7. Con\*Cept se réserve le droit de demander le retrait de tout matériel qui, du seul point de vue de Con\*Cept, sera jugé offensant, dangereux, possiblement illégal, trop bruyant ou sans rapport avec notre congrès.
8. Con\*Cept fera de son mieux pour accommoder vos requêtes, mais se réserve le droit de modifier l'agencement des tables et/ou les heures d'ouverture si nécessaire afin de respecter les objectifs du congrès et les exigences de l'hôtel.
9. Dans le but de faciliter la sécurité dans la salle d'exposition, les exposants ne pourront avoir accès aux salles qui leur sont réservées plus de 30 minutes avant l'heure d'ouverture, et ne peuvent y demeurer plus de 30 minutes après l'heure de fermeture. Les salles seront verrouillées en dehors de ces heures. Les exposants peuvent commencer à monter leur œuvres à 10H00 vendredi le 2 octobre, et peuvent commencer à les démonter à 17H00 dimanche le 4 octobre. Les aires d'exposition doivent être libérées au plus tard à 19H00 dimanche.
10. Au cas où Con\*Cept serait annulé ou est dans l'obligation de fermer la Galerie d'Art pour la totalité ou une partie du congrès, Con\*Cept devra rembourser l'exposant sur une base proportionnelle. Con\*Cept est libéré de toute réclamation pouvant découler des conséquences.
11. Si un exposant ne respectait pas de quelque façon les termes et conditions de cet accord, Con\*Cept a le droit de mettre fin au dit accord. Con\*Cept conservera les frais payés en tant que compensation (non une pénalité), étant acquis que Con\*Cept sera pénalisé par le manquement de l'exposant et qu'il n'y a aucune autre façon précise d'en déterminer le coût. Si un exposant devait ne pas occuper son espace, Con\*Cept ne remboursera pas l'exposant, pour la même raison, et peut si c'est son choix réassigner ou occuper le dit espace comme il lui plait.
12. Tout comportement de la part de l'exposant, ou de la part des agents et représentant du l'exposant, jugé, dans la seule opinion de Con\*Cept, de nature à jeter le trouble résultera en l'expulsion des dits fauteurs du congrès, avec l'annulation de leur adhésion et le non-remboursement de leurs frais.

***J'ai lu la Trousse de l'artiste au complet (4 pages) et en accepte tous les règlements et conditions qu'elle contient :***

Nom de l'exposant (lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_